

Date :	jeudi 4 février 2021	Nombre de pages :	3 page(s)
Référence :	VdV/Rue SPINTAY		
N° de dossier :	21.037		
Objet :	Rapport complémentaire portant sur les maisons 1 à 13		

1. Objet de la demande

Dans son mail du 26/01/2021, la Ville de Verviers, représentée par madame Florence Rittweger (Directrice du département technique), étend notre mission aux premiers bâtiments de la rue (numéros 1 à 13)

Le présent rapport complète le rapport précédent.

2. Fiches descriptives

Nous avons dressé un dossier photo reprenant l'ensemble de nos observations. Il est annexé au présent rapport. Chaque bâtiment a pu être visité.

Voici les photos des façades arrière :





3. Analyse de l'état structurel et conclusions

Tous les bâtiments visités sont constitués de planchers en bois du couvrant rez aux combles. Ils ne sont pas repris à l'inventaire de l'Awap.

Le bâtiment faisant l'angle (1 – 5) et le bâtiment suivant (7) sont en très mauvais état. Les planchers n'assurent plus le maintien des façades.

Ces bâtiments présentent un risque d'effondrement à court terme.

Les planchers sont maintenus par les quelques rares éléments qui sont eux-mêmes dans un très mauvais état (fissurés et déformés).

La situation est encore plus problématique pour le bâtiment 1-5 dont les façades présentent des fissures d'ouverture importante (elles sont traversantes pour la plupart) ; elles témoignent de mouvements.

Les bâtiments (1-5 et 7) doivent être démolis.

Les bâtiment 9 à 13 présentent des signes d'anciennes infiltrations et d'infiltrations plus récentes mais qui ne sont pas de nature (actuellement) à nuire à la stabilité d'ensemble.

Ces bâtiments pourraient être conservés à condition de les protéger face aux intempéries et de vérifier que la stabilité face aux efforts horizontaux est toujours assurée malgré la démolition des bâtiments adjacents.

Nous noterons également que le bâtiment 11 présente des fissures au niveau des façades (avant et arrière).

Il se peut qu'il ne s'agisse que de la fissuration du cimentage sur les briques. Mais il peut également s'agir d'une déformation excessive du linteau de la grande baie du rez au niveau de la façade avant par exemple ; à vérifier par sondages si le bâtiment est conservé.

Les bâtiments 9 à 13 pourraient être conservés sous réserve d'une analyse de stabilité d'ensemble face aux efforts horizontaux et d'un contrôle des façades du numéro 11. Les mitoyens conservés à gauche et à droite devront vraisemblablement être épinglés.

Pour le Bureau d'études Lacasse-Monfort

Nom : LACASSE Th., gérant